

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUJON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convocation et affichage : le 15/09/2023

Affichage de la liste des délibérations :
le 05/10/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 09

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc GENSAC, Vice-Président.

PRÉSENTS : Jean-Luc GENSAC, Vice-Président, Véronique BETIZEAU, Sandrine LAPEYRADE-TISON, Marie-Madeleine ROUIL, Michel JOLY, membre élus ; Chantal ARTUS représentant le secours catholique ; Yves SIROT représentant Ensemble et Solidaires – UNRPA ; Madeleine CHARBONNIER, Bernard GEOFFROY, membres nommés

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Jean DAUDENS, membre élu qui donne pouvoir à Véronique BETIZEAU ; Marlène GIRAudeau représentant Handisport Royan, qui donne pouvoir à Marie-Madeleine CHARBONNIER ; Jean-François MOREL, membre élu qui donne pouvoir à Sandrine LAPEYRADE-TISON ; Pascale GADAL, membre nommé qui donne pouvoir à Marie-Madeleine ROUIL ; Emmanuelle TANTIN représentant l'UDAF, qui donne pouvoir à Jean-Luc GENSAC

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Pascal FERCHAUD, Président ; Michèle BOURSIER, membre nommé

ABSENTE NON EXCUSEE : Alexandra LAVOIES, membre élu

ASSISTAIENT EGALEMENT : Carole BRUNET-ARTAXET, Directrice ; Wladimir GENYK, invité permanent expert

Délibération n° 2023-09-03

CCAS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2023

Monsieur le Vice-Président informe le conseil d'administration que certains crédits se révèlent insuffisants à certains chapitres du budget primitif 2023 et propose les modifications suivantes :

Fonctionnement

Chapitre / Article / Fonction	Dépenses	Recettes
<u>68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</u>		
6811 / 01 – Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 930,00 €	
<u>013 – Atténuation de charges</u>		
6419 / 4221– Remboursement sur rémunération du personnel		+ 930,00 €
TOTAL	+ 930,00 €	+ 930,00 €

Investissement

Chapitre / Article / Fonction	Dépenses	Recettes
<u>21 – Immobilisations corporelles</u> 21838 / 4221 – Autre matériel informatique	+ 930,00 €	
<u>28 – Amortissements des immobilisations</u> 2805 / 01 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires 281838 / 01 – Autre matériel informatique 28188 / 01 - Autres		+ 110,00 € + 700,00 € + 120,00 €
TOTAL	+ 930,00 €	+ 930,00 €



P/Le Président,
et par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Jean-Luc GENSAC

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 261704431 – 20230928– 2023-09_03-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 05/10/2023